



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chèques vacances

Question écrite n° 7044

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat au tourisme sur la généralisation du chèque-vacances. Alors qu'à ce jour en France 40 % de personnes ne partent encore jamais en vacances, le chèque-vacances a rencontré, depuis quinze ans, un vif succès dans les grandes entreprises dotées d'un comité d'entreprise, jouant bien son rôle d'intégration sociale, puisque 67 % des porteurs de chéquiers ont un revenu inférieur à 15 000 francs. Facile à attribuer, simple à utiliser et d'une grande souplesse, le chèque-vacances prend en compte les nouveaux comportements et besoins des Français dans le domaine des vacances et des loisirs de proximité. Or, 7,5 millions de salariés des petites et moyennes entreprises, ainsi que les artisans et commerçants ne peuvent en bénéficier. Pour ce faire, il conviendrait d'exonérer de charges sociales et d'impôts la contribution de l'employeur, comme c'est actuellement le cas pour les titres-restaurants. Il lui demande si elle compte ainsi généraliser la formule du chèque-vacances qui participera à l'aménagement du territoire et à la revitalisation du milieu rural par la répartition des dépenses générées sur l'ensemble du territoire et, surtout contribuera à augmenter la création d'emplois dans ce secteur d'activité très porteur.

Texte de la réponse

Le chèque-vacances est un instrument important au service de l'élargissement de l'accès des salariés et de leur famille aux vacances. Depuis sa mise en place en 1982, les émissions de chèque-vacances ont progressé de 20 à 25 % par an, pour atteindre trois milliards de francs en 1997. Le nombre de bénéficiaires est estimé à environ 4 millions de personnes. Compte tenu de l'exonération de charges sociales dont bénéficient les fonds d'action sociale des comités d'entreprise, la pénétration du chèque-vacances dans les petites et moyennes entreprises, dépourvues de comité d'entreprise, est marginale. L'accès des sept millions de salariés des PME-PMI serait effectivement de nature à faciliter ou à permettre le départ en vacances de ces personnels. Aussi le Gouvernement a étudié un système qui faciliterait l'accès des salariés des PME au chèque-vacances, par le biais d'une structure paritaire de mutualisation qui recevrait les contributions des employeurs et l'épargne des salariés. Cette formule a été proposée aux partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7044

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4332

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 472